

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/09/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_382-DE1e
		Locations

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de **LECTOURE**, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Émilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Mise à disposition du domaine privé de la commune
Approbation du contrat de bail à conclure avec la société On Tower France

RAPPORTEUR : Sylvie COUDERC, Adjointe au Maire chargée des ressources humaines, des travaux, de la voirie, des espaces verts, des relations avec les concessionnaires eau et assainissement

Madame l'adjointe au maire rappelle que la commune a conclu un contrat de bail avec la société Free Mobile le 10 mars 2015, pour la mise à disposition du clocher de la cathédrale Saint Gervais, afin d'y installer des équipements de communications électroniques.

Depuis, dans le cadre d'un partenariat avec la société On Tower France, la société Free Mobile lui a cédé l'ensemble de ses droits et obligations pour ce site.

Il convient aujourd'hui de renouveler le contrat de bail et ses conditions d'occupation, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La redevance annuelle de la convention, toutes charges et taxes incluses, est d'un montant global et forfaitaire de 6 188 € (non soumis à TVA).

Cette redevance augmentera chaque année de 1,5 % pendant toute la durée du contrat. L'actualisation s'appliquera le 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier de la deuxième année suivant immédiatement la date de prise d'effet du bail, sur la base du loyer de l'année précédente.

La convention prendra effet le 10 mars 2027, pour une durée de 12 ans.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver les dispositions du nouveau contrat de bail avec la société On Tower France,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ledit contrat de bail, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET

Le Maire,
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026